

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Janvier 2017

N° 2

Arrêté de délégation de signature à Monsieur Thierry Clément

Recueil des actes administratifs envoyé le : 25 janvier 2017

DEPARTEMENT DE L'AIN

Direction Générale Adjointe
chargée du Fonctionnement Institutionnel

Direction des Assemblées



Délégation de signature

à Monsieur Thierry CLEMENT

Directeur Général Adjoint de la Solidarité

Le Président du Conseil départemental,

- Vu la loi du 10 août 1871 modifiée et complétée ;
- Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et codifiée ;
- Vu le titre II du livre II du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du 2 avril 2015 de Monsieur Damien ABAD en tant que Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil général nommant Monsieur Thierry CLEMENT en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté en date du 8 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Thierry CLEMENT.

ARTICLE 2

Délégation de signature est accordée à Monsieur Thierry CLEMENT, Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil départemental, pour les actes suivants :

1. L'ensemble des décisions et conventions relatives aux prestations dans les domaines de la famille, de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, des personnes âgées, des personnes handicapées, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et les exclusions prévus dans le livre II du code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique
2. L'ensemble des décisions relatives à l'agrément des candidats à l'adoption
3. L'ensemble des décisions et conventions relatives à la gestion et à l'attribution du Revenu de Solidarité Active, du revenu minimum d'activité, des contrats d'avenir, du Revenu Minimum d'Insertion, à la mise en œuvre des actions d'insertion et au fonds de solidarité logement.
4. La saisine de l'autorité judiciaire pour :
 - Signalement d'enfants en danger à l'autorité judiciaire (article 375 du code civil)
 - Réclamation de nationalité française pour les enfants étrangers recueillis par l'aide à l'enfance depuis plus de cinq ans
 - Dépôt des requêtes devant le Tribunal de Grande Instance pour les déclarations judiciaires d'abandon et les délégations d'autorité parentale
 - Représentation des mineurs en justice et dans tous les actes courants lorsque le président du Conseil départemental est administrateur ad hoc (articles 388-2 et 389-3 du code civil)
 - Dépôts de plainte entrant dans le cadre de la protection de l'enfance
5. La saisine du juge aux affaires familiales pour la répartition de la dette alimentaire des obligés alimentaires au titre de l'aide sociale
6. L'ensemble des décisions et conventions relatives aux assistants maternels, assistants familiaux du Conseil départemental, particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées, structures d'accueil de la petite enfance, établissements et services en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées ou de protection de l'enfance
7. L'ensemble des décisions et conventions relatives à la délégation de compétence logement ainsi qu'aux aides du Conseil départemental pour le logement social et intermédiaire ainsi que pour l'habitat privé
8. L'ensemble des décisions et conventions relatives à l'action sociale et médico-sociale mise en œuvre par des établissements et des services

9. L'ensemble des actes contentieux (requêtes, mémoires en réponse...) devant les juridictions suivantes :
- la commission départementale d'aide sociale
 - la commission centrale d'aide sociale
 - le tribunal du contentieux de l'incapacité
 - la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail
10. L'engagement des dépenses de prestations d'action sociale et les recettes liées inscrites au budget d'action sociale et de santé et en particulier dans les domaines de l'action sociale de terrain et de la politique de la ville
11. La préparation, la passation, la conclusion et la résiliation des marchés publics, des accords-cadres et de leurs avenants gérés par la direction générale adjointe de la prévention et de l'action sociale en matière de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 40 000 € HT
12. L'exécution et le règlement des marchés publics, accords-cadres et avenants gérés par la direction générale adjointe de la prévention et de l'action sociale en matière de travaux, de fournitures et de services

ARTICLE 3

En l'absence de Monsieur Thierry CLEMENT, la délégation qui lui est confiée est exercée par Madame Florence PELISSIER, Directeur Adjoint.

ARTICLE 4

En l'absence simultanée de Monsieur Thierry CLEMENT et de Madame Florence PELISSIER, la délégation qui leur est confiée par le présent arrêté, à l'exception des actes cités au point 9 de l'article 2, est exercée par les personnes mentionnées ci-après à l'effet de signer, pour les matières entrant dans leur domaine de compétences, les actes suivants :

- ***Enfance – famille – protection maternelle et infantile :***
 - Madame Agnès GARDON-MOLLARD, responsable du domaine enfance
 - Madame Catherine HAMEL, responsable du domaine protection maternelle et infantile
 - Madame Lucie MADON, responsable du domaine accueil du jeune enfant
 - Madame Sylvie JACQUET-FRANCILLON, médecin coordinateur des Centres de Planification et d'Education Familiale, en l'absence de Madame Catherine HAMEL.

Pour application de l'article L.224-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles et les requêtes auprès du Tribunal de Grande Instance pour les déclarations judiciaires d'abandon (article 350 du code civil) : madame Catherine BERTRAND et madame Michèle BACON, assistants sociaux spécialisés dans les adoptions

- ***Personnes âgées, personnes handicapées, santé, établissements sociaux et médico-sociaux :***
 - Monsieur Souleymane THIAM, responsable du domaine Autonomie:

- Madame Sylvie CHANUDET, adjointe au responsable pour le pôle Prestations Personnes Agées et Personnes Handicapées;
 - Madame Valérie RAFIDIARIMANDA, adjointe au responsable pour le pôle Aide Sociale Personnes Agées et Personnes Handicapées;
 - Madame Marie-Audrey VELAIDOMESTRY, adjointe au responsable pour le pôle Contentieux-Récupérations
- Madame Muriel RAUTURIER, déléguée à la politique du handicap
 - Madame Annie PAGANELLI, responsable du domaine établissements et services
 - Monsieur Kévin POMATHIOS, adjoint au responsable du domaine établissements services
 - ***Lutte contre la pauvreté et les exclusions, revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, contrat unique d'insertion, fonds d'aide aux jeunes, insertion, fonds de solidarité logement, logement :***
 - Madame Nadège PSCHENISKA, responsable du domaine insertion
 - Madame Hélène FARA, chargée de mission insertion, pour l'insertion et pour les décisions d'opportunité, indus et remises de dettes dans le cadre du RSA et du R.M.I
 - Madame Patricia DAMPIERRE, Contrôleur RSA, pour les décisions d'opportunité, indus et remises de dettes dans le cadre du RSA et du RMI
 - Madame Arlette FELIZAT-ABRY, responsable du domaine développement social
 - Monsieur Pierre USEO, responsable du domaine logement
 - Madame Agnès CHEVALIER, chargée de gestion parc public, en cas d'absence de Monsieur Pierre USEO
 - ***Pour les achats de produits pharmaceutiques, médicaments, vaccins et sérums***
 - Madame Vanina ARMANI, pharmacienne mise à disposition par le SDIS et habilitée à signer des actes de gestion courante dans le cadre de ses missions.

En l'absence d'un responsable de domaine, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un autre responsable du même pôle.

ARTICLE 5

Pour la Maison Départementale de la Solidarité Plaine de l'Ain, délégation de signature est accordée à :

- **Madame Christine BOULIN-BARDET**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

- **Madame Annick BROISE**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant, pour :

- . la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels

- **Madame Jocelyne DOUCET**, adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance, pour :

- . l'aide sociale à l'enfance

- **Madame Nadège PERREAUT**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :

- . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
- . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
- . le fonds de solidarité logement

- **Mademoiselle Claudine JAILLET**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :

- . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
- . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
- . les dépôts de plainte
- . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pour la Maison Départementale de la Solidarité Bugey , délégation de signature est accordée à :

- **Monsieur Philippe NARDIN**, responsable, pour :

- . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
- . les décisions relatives aux assistants maternels
- . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
- . les dépôts de plainte
- . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

- **Madame Sandrine BECHARD**, adjoint au responsable spécialité parentalité, pour :

- . la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels
- . l'aide sociale à l'enfance

- **Madame Sylvie FRESQUET**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :

- . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
- . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
- . le fonds de solidarité logement

- **Madame Frédérique NOCUS**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :

- . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
- . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
- . les dépôts de plainte
- . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pour la Maison Départementale de la Solidarité de Bourg-en-Bresse, délégation de signature est accordée à :

- **Madame Bérangère NOVEL**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.
- **Madame Nathalie CAMUS**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant, pour la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels
- **Madame Eva LANDRY**, adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance : pour l'aide sociale à l'enfance
- **Madame Véronique CERVOS**, adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance : pour l'aide sociale à l'enfance

En l'absence de l'un des deux adjoints au responsable spécialité protection de l'enfance, la délégation qui lui est confiée sera exercée par l'autre adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance

- **Madame Isabelle FERHAT**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
 - . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
 - . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
 - . le fonds de solidarité logement
- **Madame Anne-Catherine YUSTE**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
 - . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
 - . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
 - . le fonds de solidarité logement

En l'absence de l'un des deux adjoints au responsable spécialité sociale, la délégation qui lui est confiée sera exercée par l'autre adjoint au responsable spécialité sociale.

- **Madame Agnès JOLY**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
 - . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
 - . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

.Pour la Maison Départementale de la Solidarité Dombes, délégation de signature est accordée à :

- **Monsieur François BESSON**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.
- **Madame Stéphanie BLONDEL**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant pour :
 - . la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels.
- **Madame Agnès MERLE**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
 - . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
 - . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
 - . le fonds de solidarité logement
 - . l'aide sociale à l'enfance en l'absence de Monsieur François BESSON
- **Madame Eliane GAUDET**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
 - . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
 - . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pour la Maison Départementale de la Solidarité Côtière-Val-de-Saône, délégation de signature est accordée à :

- **Madame Paule CHARREIRE**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.
- **Madame Florence GUIDANI-ROMAIN**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant, pour :
 - . la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels

- **Madame Sarah JOANNAUD-MOUTIER**, adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance, pour :
. l'aide sociale à l'enfance

- **Madame Emmanuelle RENAULT**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
. les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
. le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
. le fonds de solidarité logement

- **Madame Corinne FAVRE**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
. l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
. l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
. les dépôts de plainte
. l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pour la Maison Départementale de la Solidarité Bresse, délégation de signature est accordée à :

- **Madame Blandine FILLON**, responsable, pour :
. les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
. les décisions relatives aux assistants maternels
. les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
. les dépôts de plainte
. l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

- **Madame -----**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant, pour :
. la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels

- **Madame Régine BROUILLIARD**, adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance, pour :
. l'aide sociale à l'enfance

- **Madame Geneviève ALLOMBERT**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
. les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
. le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
. le fonds de solidarité logement

- **Madame Séverine REBOUX**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
. l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
. l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
. les dépôts de plainte
. l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Pour la Maison Départementale de la Solidarité Haut-Bugey, délégation de signature est accordée à :

- **Madame Catherine MERCIER**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.
- **Monsieur Pierre BOUQUET**, adjoint au responsable spécialité parentalité, pour :
 - . l'aide sociale à l'enfance,
 - . la protection maternelle et infantile ; agrément des assistants maternels.
- **Madame Isabelle PIOUS**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
 - . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
 - . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
 - . le fonds de solidarité logement
- **Madame Brigitte GIRARD**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
 - . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
 - . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

*Pour la Maison Départementale de la Solidarité BELLEGARDE - PAYS DE GEX ,
délégation de signature est accordée à :*

- **Monsieur Régis DENOS**, responsable, pour :
 - . les décisions relatives aux prestations individuelles d'action sociale et à la saisine de l'autorité judiciaire, hormis les dettes alimentaires
 - . les décisions relatives aux assistants maternels
 - . les décisions relatives au Revenu de Solidarité Active, à l'insertion et au fonds de solidarité logement
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.
- **Monsieur Pascal GRUET**, adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant, pour :
 - . la protection maternelle et infantile : agrément des assistants maternels
- **Madame Nicole PERREAL** , adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance :
 - . pour l'aide sociale à l'enfance.

- **Madame Régine DESSERRIERES**, adjoint au responsable spécialité sociale, pour :
 - . les décisions relatives aux aides financières et aux mesures d'accompagnement budgétaire
 - . le Revenu de Solidarité Active et l'insertion
 - . le fonds de solidarité logement
- **Madame Céline BOULAS**, adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie, pour :
 - . l'engagement des dépenses relatives aux crédits déconcentrés en moyens
 - . l'aide sociale générale et l'allocation personnalisée d'autonomie
 - . les dépôts de plainte
 - . l'ensemble des décisions relatives aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes handicapées.

ARTICLE 6

En l'absence d'un responsable de Maison départementale de la Solidarité, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un responsable d'une autre M.D.S. dans le même domaine de compétence, à savoir :

- **Madame Christine BOULIN-BARDET (MDS Plaine de l'Ain) et Monsieur Philippe NARDIN (MDS Bugey) se remplaceront mutuellement,**
- **Madame Bérangère NOVEL (MDS Bourg en Bresse) et Madame Blandine FILLON (MDS Bresse) se remplaceront mutuellement,**
- **Madame Paule CHARREIRE (MDS Côtière Val de Saône) et Monsieur François BESSON (MDS Dombes) se remplaceront mutuellement,**
- **Monsieur Régis DENOS (MDS Bellegarde Pays de Gex) et Madame Catherine MERCIER (MDS Haut-Bugey) se remplaceront mutuellement.**

En l'absence d'un adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant de MDS, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un adjoint au responsable spécialité PMI accueil du jeune enfant d'une autre M.D.S., à savoir :

- **Madame Annick BROISE (MDS Plaine de l'Ain) et Madame Sandrine BECHARD (MDS Bugey) se remplaceront mutuellement,**
- **Madame Nathalie CAMUS (MDS Bourg en Bresse) et Madame -----
----- (MDS Bresse) se remplaceront mutuellement,**
- **Madame Florence GUIDANI-ROMAIN (MDS Côtière Val de Saône) et Madame Stéphanie BLONDEL (MDS Dombes) se remplaceront mutuellement,**
- **Monsieur Pascal GRUET (MDS Bellegarde Pays de Gex) et Monsieur Pierre BOUQUET (MDS Haut-Bugey) se remplaceront mutuellement.**

En l'absence d'un adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance de MDS, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un adjoint au responsable spécialité protection de l'enfance d'une autre M.D.S., à savoir :

- Madame Jocelyne DOUCET (MDS Plaine de l'Ain) et Madame Sandrine BECHARD (MDS Bugey) se remplaceront mutuellement,
- Madame Eva LANDRY ou Madame Véronique CERVOS (MDS Bourg-en-Bresse) et Madame Régine BROUILLIARD (MDS Bresse) se remplaceront mutuellement,
- Madame Nicole PERREAL (MDS Bellegarde Pays de Gex) et Monsieur Pierre BOUQUET (MDS Haut-Bugey) se remplaceront mutuellement.

En l'absence d'un adjoint au responsable spécialité sociale de MDS, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un adjoint au responsable spécialité sociale d'une autre M.D.S., à savoir :

- Madame Nadège PERREAUT (MDS Plaine de l'Ain) et Madame Sylvie FRESQUET (MDS Bugey) se remplaceront mutuellement
- Madame Isabelle FERHAT ou Madame Anne-Catherine YUSTE (MDS Bourg en Bresse) et Madame Geneviève ALLOMBERT (MDS Bresse) se remplaceront mutuellement,
- Madame Emmanuelle RENAULT (MDS Côtière Val de Saône) et Madame Agnès MERLE (MDS Dombes) se remplaceront mutuellement,
- Madame Régine DESSERRIERES (MDS Bellegarde Pays de Gex) et Madame Isabelle PIOUS (MDS Haut-Bugey) se remplaceront mutuellement.

En l'absence d'un adjoint au responsable spécialité ressources-autonomie de MDS, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un adjoint au responsable spécialité ressources autonomie d'une autre M.D.S., à savoir :

- Madame Claudine JAILLET (MDS Plaine de l'Ain) et Madame Frédérique NOCUS (MDS Bugey) se remplaceront mutuellement,
- Madame Agnès JOLY (MDS Bourg en Bresse) et Madame Séverine REBOUX (MDS Bresse) se remplaceront mutuellement,
- Madame Corinne FAVRE (MDS Côtière Val de Saône) et Madame Eliane GAUDET (MDS Dombes) se remplaceront mutuellement,
- Madame Céline BOULAS (MDS Bellegarde Pays de Gex) et Madame Brigitte GIRARD (MDS Haut-Bugey) se remplaceront mutuellement.

ARTICLE 7

Délégation de signature est accordée à Mesdames Sylvie JACQUET-FRANCILLON (Bourg-en-Bresse), Anne de SAINT MARTIN (Ambérieu), (Bellegarde/Ornex), Catherine VERNOUX (Oyonnax) et Sylvie MATTEODO (Trévoux/Miribel), responsables des centres de planification, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil départemental, à l'effet de signer, chacune pour ce qui concerne son centre, les actes relatifs aux engagements et aux liquidations des dépenses liées aux analyses effectuées par les laboratoires.

En l'absence d'un responsable de centre de planification, la délégation qui lui est confiée sera exercée par un responsable d'un autre centre de planification dans le même domaine de compétence.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Thierry CLEMENT ainsi qu'à chacune des personnes concernées par les dispositions des articles 3, 4, 5, 6 et 7.

Il sera publié au recueil des actes administratifs du Département et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain et à Monsieur le Payeur Départemental.

Bourg-en-Bresse, le **23 JAN. 2017**

Le Président du Conseil départemental de l'Ain

Damien ABAD

